

Charte de sélection des prestataires de la Conciergerie d'entreprise mutualisée, responsable et solidaire du Pays de Grasse

Je soussigné(e)au nom et pour le compte de :
.....accepte la Charte RSE des prestataires pour la "conciergerie d'entreprises du pays de Grasse" co-rédigée par le pilote (la CCI Nice Cote d'Azur) et les partenaires (la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le club des Entreprises des Bois de Grasse, le club des entrepreneurs du Pays de Grasse et le syndicat PRODAROM) et engage notre entreprise à respecter les critères évoqués ci-dessous.

Le projet de conciergerie d'entreprises a pour vocation de développer des relations commerciales durables à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en développant les circuits courts, en favorisant l'ancrage et le développement territorial ainsi que l'emploi pour offrir des services et des produits responsables et solidaires aux entreprises et à leurs collaborateurs pour une consommation raisonnée :

- La production et le service de livraison de paniers de fruits et légumes, produits locaux,
- Les services de la vie quotidienne (pressing, retouches, cordonnerie, ...),
- Le service de nettoyage de véhicule sur le lieu de travail,
- Le service de réception/livraison de colis de messagerie,
- La production et le service de livraison de plats cuisinés (restaurants, ateliers adaptés, artisans, ...).

Cette charte permet de signifier l'engagement responsable et solidaire des prestataires sélectionnés : entreprises intégrant la RSE, acteurs de l'ESS, commerçants engagés, agriculteurs/producteurs locaux, ... pour la conciergerie d'entreprise afin de permettre de mutualiser les services et les produits au bénéfice du développement de l'économie du territoire tout en limitant l'impact écologique.

Critères de sélection des prestataires :

Les prestataires de la conciergerie d'entreprise sont sélectionnés en utilisant des grilles d'évaluation comportant des critères dans différents items comme :

- Présents sur le territoire du Pays de Grasse ou limitrophe (si non représentés sur le territoire),
- Utilisant des modes de transport "doux",
- Proposant des produits locaux majoritairement sur le territoire du 06 afin de favoriser les circuits courts,
- Proposant des produits répondant à une consommation raisonnée : de saison, d'origine naturelle, renouvelable, bio, zéro-déchet
- Ayant des activités économiques avec un impact moindre sur l'environnement,
- Favorisant le travail de personne en situation de handicap ou issu de la diversité et de l'insertion,
- Ayant démontré une volonté de s'intégrer dans une démarche responsable et solidaire inscrite dans la durée,
- Partageant les valeurs responsables et sociales de la conciergerie et souhaitant développer son activité de la même façon pour ses propres démarches responsables et solidaires.

Chaque prestataire sélectionné pour la conciergerie d'entreprise s'engage à respecter et à soutenir les valeurs de cette charte, s'engage au respect des lois françaises, à proposer des produits conformes et à mettre un point d'honneur à valoriser une démarche éthique par une communication transparente (comme le greenwashing) sur ses activités.

Date :

Signé par :

Fonction :

Signature et tampon de l'entreprise :